

Communication 3 : Présentation de la Banque Régionale de Solidarité du Burkina, (BRS-Burkina)

Monsieur KONE

Cette présentation de la BRS-BIRKINA sera abordée selon les points suivants :

- la présentation générale de la BRS-BURKINA ;
- les produits et services de la BRS-BURKINA ;
- les conditions d'octroi des crédits ;
- les opportunités de financement du secteur de l'irrigation.

1 Présentation Générale de la BRS- BURKINA

Cette présentation va consister à retracer le contexte de création de la banque, ses missions et objectifs, son mode opératoire, sa population cible et les activités financées.

1.1 Le contexte de création de la Banque Régionale de Solidarité du Burkina

L'initiative de création de la Banque Régionale de Solidarité est une réponse à l'aggravation du phénomène de la pauvreté dans les pays de l'UEMOA.

En effet, malgré la mise en œuvre d'initiatives depuis plusieurs années avec l'appui des partenaires au développement, dans le cadre notamment des programmes d'ajustement structurels, de développement du secteur de la micro finance et de l'initiative PPTE, les conditions de vie de la majorité des populations sont encore à améliorer.

En outre, on constate une augmentation du taux de chômage et une marginalisation accrue, du processus de production, des populations économiquement démunies mais porteuses également de niches d'expertise.

C'est dans ce contexte que les Etats de l'Union, à travers des institutions comme la BCEAO, la BOAD et la Commission de l'UEMOA ont jugé opportun de doter l'UEMOA d'un mécanisme financier à l'échelle régionale intervenant comme banque universelle, mais originale par son mode opératoire et sa clientèle cible.

La mise en œuvre de ce mécanisme financier a consisté en la création d'un groupe bancaire sous régionale « Banque Régionale de Solidarité » composé:

de huit (8) filiales banque dans les huit Etats membres de l'UEMOA dont la BRS-BURKINA, de filiales spécialisées dans divers domaines pour sécuriser les opérations et réaliser des économies de charges, à savoir :

- BRS Multimédia spécialisée dans les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) ;
- FOGAM-BRS jouant le rôle de Fonds de Garantie des Micro projets ;
- Fiduciaire BRS assurant la gestion de portefeuille et l'intermédiation financière ;
- Fondation BRS Trust Fund chargée de la collecte de fonds auprès d'organisations caritatives et de bailleurs de fonds dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.

La BRS-BURKINA est donc une filiale d'un groupe bancaire régional de l'Afrique de l'Ouest avec des missions et des objectifs précis.

1.2 Les mission et objectif de la BRS-BURKINA

La BRS-BURKINA a pour missions de promouvoir l'emploi indépendant et l'émergence de micro-entreprises. Elle ambitionne de contribuer significativement à la croissance économique dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.

Pour réaliser cette mission elle se fixe comme objectif de financer sans garantie matérielle préalable, des activités génératrices de revenus initiées par les populations n'ayant habituellement pas accès au système financier, en vue de promouvoir l'emploi indépendant.

Les activités de la banque sont orientées vers une population cible choisie en raison de l'impact de ses activités économiques sur la réduction de la pauvreté et le développement économique.

1.3 La population cible de la BRS-BURKINA

La population cible concerne principalement les opérateurs ci-après :

- diplômés sans emploi de l'enseignement supérieur, général, technique ou professionnel, des écoles, des arts et métiers ;
- apprentis ayant achevé leur formation auprès d'un maître artisan dûment inscrit au registre des artisans de son pays et reconnu par ses pairs ;
- coopératives non financières d'ouvriers, d'agriculteurs, d'éleveurs, de pêcheurs ou d'artisans ;
- opérateurs de micro-activités de production aspirant au développement ou à la modernisation de leur activité ;
- SFD, pour le refinancement des projets d'investissement de leurs membres ou clients ;
- Jeunes déscolarisés

Il faut préciser que la banque encourage les projets présentés par les femmes.

La Banque Régionale de Solidarité se caractérise aussi par son mode opératoire.

1.4 Le mode opératoire utilisé par la BRS

La Banque Régionale de Solidarité, pour atteindre ses objectifs, a choisi de tisser des relations avec des partenaires qui interviendront en amont et en aval des opérations de crédit. Ce partenariat se fait avec des Institutionnels, des Relais Techniques, des Relais Financiers, des Financiers et des Commerciaux.

Les partenaires institutionnels sont essentiellement l'Etat et ses démembrements, les Collectivités locales, les Chambre de Commerce, ont pour objectif entre autre de faciliter les rapports entre la BRS et les Administrations Publiques.

Les partenaires relais techniques sont constitués essentiellement des Organisations non gouvernementales, des Centres de Gestion Agréés et Cabinets Comptables (CGA), des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD), des Bureaux d'études. Leur rôle va consister

à apporter des affaires, monter des projets, étudier des projets, encadrer et suivre les promoteurs, les former.

Les partenaires relais financiers sont essentiellement les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD), les Groupements féminins, les Postes, CCP et Caisses nationales d'épargne (Poste/CCP/CNE), les Collecteurs ambulants, les Sociétés (fonds) de Cautionnement Mutuel (SCM) et les Banques spécialisées. Ils ont pour objectif essentiellement d'offrir des guichets à la BRS et lui permettre de se rapprocher de sa clientèle.

Les partenaires financiers sont les Administrations Centrales, les Collectivités locales, les Grandes entreprises non financiers, les Bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux, les fonds de garantie. Leur rôle est d'apporter des ressources financières supplémentaires à la BRS.

Les partenaires commerciaux sont les fournisseurs des clients de la BRS et dont le rôle consiste entre autre à fournir et à assurer la qualité des biens et services prévus par les études de faisabilité de projets.

Pour permettre à cette population cible de réduire son état de pauvreté et de contribuer efficacement au développement économique du pays, des activités à financer ont été identifiées.

1.5 Les activités financées par la BRS-BURKINA

- Les activités financées par la BRS-BURKINA sont:
- Les activités de production,
- Les activités de transformation,
- Les activités de commercialisation de produits locaux ou transformés localement,
- Les activités de prestation de services.

La Banque Régionale de Solidarité du BURKINA pour atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée offre des produits et des services financiers à sa clientèle.

2 LES PRODUITS ET SERVICES FINANCIERS DE LA BRS-BURKINA

La Banque Régionale de Solidarité du BURKINA est une banque universelle qui offre les mêmes produits et services financiers que les autres banques de la place. Sa spécificité se trouve dans le choix de sa population cible.

2.1 Les produits de crédits :

- crédits d'investissement aux promoteurs individuels, aux groupement ou coopératives non financières.
- crédits de fonctionnement à ces mêmes acteurs. Ils concernent le financement des besoins en fonds de roulement et l'escompte d'effets représentatifs de créances commerciales.
- refinancement des institutions de microfinance pour exclusivement les crédits d'investissement consentis à leurs membres ou clients entrant dans le champ d'intervention de la BRS ;

- les lignes de crédit « stand by » aux SFD pour le financement des crédits d'investissement ;
- les engagements par signature (cautions, avals, et autres types de garanties) à la population cible et à la population non cible qui accepte de domicilier d'importants fonds auprès de la banque.

2.2 Les produits de dépôts

- Compte d'épargne-éducation,
- Compte d'épargne-santé,
- Compte d'épargne-retraite,
- Compte d'épargne-prêt,
- Compte de dépôt ordinaire,
- Compte de dépôt à terme (DAT).

Faire toutes opérations de banque telles que définies par la réglementation bancaire.

2.3 Les Services

- Virement,
- Chèques,
- Remises documentaires,
- Crédits documentaires,
- Transferts étrangers,
- Changes manuels,
- Assistance Technique.

Les produits et services financiers de la BRS-BURKINA sont fournis à des conditions qui correspondent aux possibilités de la population cible.

3 LES CONDITIONS D'OCTROI DES CREDITS DE LA BRS-BURKINA.

Les conditions d'octroi concernent les critères d'éligibilité, les conditions de taux et de montant, les conditions de garantie.

3.1 Les critères d'éligibilité

Pour être éligible aux financements, les dossiers de demande de prêt doivent satisfaire les critères suivants :

Pour les Promoteurs personnes physiques

- être ressortissant d'un Etat membre de l'UEMOA ;
- être physiquement présent à au moins un rendez-vous d'entretien sur le lieu du projet ;
- appartenir à la population cible visée par la BRS;
- justifier d'une aptitude entrepreneuriale et d'un esprit d'initiative ;
- posséder un métier, un diplôme, une formation, une qualification reconnue, ou bénéficier d'un encadrement technique approprié ;
- s'engager à se consacrer personnellement et à plein temps à la gestion du projet et ne pas exercer d'activité parallèle ;

- avoir un âge compris entre la majorité légale et 55 ans ;
- produire une carte nationale d'identité, un certificat de résidence, un extrait de casier judiciaire si possible et éventuellement une caution morale d'un parent ou une lettre de recommandation du Représentant légal du regroupement ou toute autre personne habilitée ;
- justifier son adresse et la localisation du projet ;
- présenter les personnes liées notamment des membres de sa famille ou d'associations.

Pour les Promoteurs personnes morales

- Présenter les trois derniers états financiers éventuellement ;
- Présenter les états financiers prévisionnels ;
- Présenter les statuts, récépissé d'inscription au registre du commerce, pouvoirs des dirigeants ;
- Indiquer le nom et l'adresse des institutions financières avec lesquelles le promoteur a déjà traité ;
- Justificatif du mode d'exploitation (en cas de projet agricole) ;
- Indiquer la liste des matériels existant et leur valeur approximative ;
- Produire une Attestation de Situation Fiscale;
- Présenter une description des besoins en fonds de roulement.

Concernant les critères d'éligibilité relatifs au projet

- L'évaluation du projet, suivant des formulaires standard, doit établir que celui-ci :
- concerne des activités de production ou de commercialisation éligibles par la politique de crédit de la BRS ;
- dispose d'un marché potentiel favorable ;
- dégage un revenu suffisant et une rentabilité financière.

3.2 Les conditions de taux et de montant

3.2.1 Les montants des prêts

Les montants des crédits accordés par la BRS-BURKINA sont fixés dans les conditions suivantes :

1. Le montant des crédits d'investissement est plafonné à 5 000 000 de FCFA par bénéficiaire ou par projet. Ce plafond est de 10 000 000 de FCFA pour les projets présentés par un regroupement d'un minimum de trois personnes ;
2. Les crédits de trésorerie sont plafonnés à 20% du coût du projet ;
3. Pour les projets nécessitant à la fois des crédits d'investissement et des crédits de trésorerie, le montant total est plafonné à 5 000 000 de F CFA pour les projets individuels et à 10 000 000 de FCFA lorsqu'il s'agit de projets présentés par un regroupement d'au moins trois personnes ;
4. Les engagements sur un SFD sont limités à 20% des crédits de la Banque. Le montant global des interventions de la BRS en faveur des SFD est plafonné à 30% de son encours de crédit.

Ces plafonds peuvent être dérogés par le Conseil d'Administration et ne concernent pas les engagements par signature.

3.2.2 Les taux d'intérêt

Les taux d'intérêt sont relativement bas et doivent permettre d'assurer la rentabilité financière de la Banque.

Il est prévu des taux d'intérêt bonifié sur lignes de ressources spécifiques.

3.3 Les conditions de garantie

Dans le souci de faciliter l'accès aux concours, la constitution de garanties classiques (sûretés personnelles ou sûretés réelles) ne constitue pas un critère d'octroi des crédits.

Les crédits sont essentiellement octroyés en fonction de la qualité des dossiers à financer. Ils sont sécurisés par l'intérêt et la qualité du projet, la constitution progressive d'une épargne-action par le promoteur et un dispositif de fonds de garantie mis en place à l'échelle du Holding.

4 LES OPPORTUNITES DE FINANCEMENT DES PROJETS D'IRRIGATION PAR LA BANQUE REGIONALE DE SOLIDARITE

La création et le développement de périmètres irrigués permettent à des promoteurs:
De s'installer et se prendre en charge,
D'améliorer le rendement des cultures et par la même occasion accroître la production.

De ce point de vue l'irrigation répond à la mission de la BRS-BURKINA de promouvoir l'emploi indépendant et contribuer à la croissance économique dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.

La population concernée par les activités de l'irrigation notamment la petite irrigation (Coopératives d'agriculteurs, petits promoteurs agricoles) entre dans la population cible de la BRS-BURKINA.

L'irrigation est une activité de production et de ce fait entre dans le domaine de financement de la BRS-BURKINA.

Les activités d'irrigation nécessitent l'acquisition de matériels d'équipement. (Motopompe, matériel de labour, décortiqueuses,...) qui est financé en priorité par la BRS. Il faut rappeler que la banque accorde essentiellement des crédits à moyen et long terme (2 à 10 ans).

La BRS-Burkina accorde des facilités d'accès au crédit à des conditions souples. Elle permet de ce fait à tous les promoteurs sérieux exerçant dans l'irrigation de pouvoir accéder au financement. La BRS-Burkina est prête également à accompagner le promoteur bénéficiaire d'un crédit en mettant à sa disposition les autres produits et service dont elle dispose.

**REJOIGNEZ LA BRS – BURKINA DANS CE MERVEILLEUX CHALLENGE
COMME ACTIONNAIRE, ASSOCIÉ, DÉPOSANT, INTERMÉDIAIRE,
PARTENAIRE RELAIS, PROMOTEUR DE PROJET D'ENTREPRISE.**